

# Avant-propos

SOPHIE ROCHEFORT-GUILLOUET

*La capacité d'obtenir la victoire en changeant  
et en s'adaptant à l'adversaire est la vraie marque du génie.*  
Sun Tse, *L'Art de la guerre.*

*Infandum jubes Regina renovare dolorem.*  
Virgile, *Énéide.*

La guerre tient en français son étymologie du mot germanique *werra* d'où *werre* puis *guerre*, mot apparenté au terme de *war* des Anglo-Saxons. Notre vocabulaire guerrier emprunte également ses racines au latin, au *bellum* et aux *milités* des Romains experts en la matière, ainsi qu'au *polemos* et au *strategein* des Grecs. Il semble qu'aucune époque et aucun lieu n'aient été épargnés par cette situation qui, à intervalle plus ou moins régulier, vient mettre à feu et à sang les sociétés. Si les frères Rosny imaginent la vie des premiers hommes, ils intitulent leur fiction la *Guerre du feu*. Tout offrirait donc un *casus belli* potentiel, le feu, le territoire, les ressources, l'appât du gain, l'attrait du pillage, la soif de puissance ou la défense de la foi. Selon Napoléon, les États ont la politique de leur géographie... Une idée déterministe contre laquelle s'inscrivent les réflexions de Philippe Moreau-Desfarges. Seules les utopies décrivent un monde sans guerre, âge d'or où la concorde régirait les rapports humains. Les dystopies comme celles d'Orwell font en revanche de la guerre le mode de contrôle ultime des sociétés aliénées. Thomas More imagine des utopiens pacifiques mais constituant cependant un budget militaire, dans un pays où pourtant l'usage de l'argent est prohibé, afin de pouvoir faire appel à des mercenaires en cas d'invasion de l'île bienheureuse.

Des sociétés se structurent autour de la fonction guerrière. Elle fédère la caste des guerriers décrite dans la tripartition sociale repérée par Dumézil. Un code d'honneur rapproche les chevaliers médiévaux (*bellatores*) des *kshatriya* indiens et surtout rappelle l'éthique des samouraïs nippons. L'art de la guerre fait émerger les grandes figures de conquérants, Alexandre, César, Gengis Khan ou Napoléon dont les mythes confinent à la légende. Les stratèges côtoient cependant les théoriciens : Sun Tse, l'auteur présumé du premier ouvrage de stratégie au Ve siècle avant notre ère (*Ping Fa* que l'Occident découvre seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce à la traduction du Père Amiot) lorsque la Chine encore non unifiée voit s'affronter les *Royaumes combattants* ; Clausewitz, l'officier prussien tirant des guerres napoléoniennes son texte *De la Guerre*. Gérard Chaliand évoque ainsi la démarche de Sun Tse : « Le traité de Sun Tse concerne l'intelligence des rapports de forces et l'utilisation la plus rationnelle, voire la plus économe, des troupes [...] Ses treize chapitres englobent et synthétisent les principes généraux devant guider la conduite

d'un conflit [...] S'il existe, pour mener la guerre, des principes généraux, il n'y a pas d'équation qui permette de conduire à la victoire. » Il existe pour lui cinq principes : la doctrine, le ciel, la terre, le général et la discipline. » Sa métaphore du serpent est particulièrement éloquente : Pour être invincible, votre armée doit ressembler au Shuai-jan, ce gros serpent des montagnes du Tchang-chan. Frappée à la tête, la queue va au secours de celle-ci et, si on menace la queue, c'est la tête qui vient la protéger ; menacé dans la partie centrale de son corps, tête et queue se réunissent aussitôt pour la parade. Cela est-il possible pour une armée ? Je réponds : cela se peut, cela se doit et il le faut. « Clausewitz pour sa part, et après Machiavel, considère que la guerre « n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens. » Chez lui, « La guerre est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté. » Lénine – et à travers lui Mao – saura adapter Clausewitz à la nécessité de la lutte des classes et de son expression à travers la guerre révolutionnaire. Raymond Aron à son tour soulignera l'apport du directeur de l'Académie militaire de Berlin tant à la polémologie qu'à la politique. La « montée aux extrêmes », le rôle de la psychologie collective et un embryon de ce qui deviendra l'arme de la propagande s'y trouvent déjà évoqués.

Louis XIV institua, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour, entre autres tâches, faire composer les titres des tableaux d'Histoire, notamment militaire, de son règne. Boileau s'interrogeait sagement pour savoir s'il fallait intituler une toile du grand genre, *Le Passage du Rhin*, *Le célèbre Passage du Rhin*, *L'illustre Passage du Rhin* avant de conclure que le mode le moins emphatique suffisait devant l'exploit de Monsieur de Turenne. Outre-Rhin, cette épopée n'a ni le goût de la grandeur ni celui du décorum. La dévastation du pays se lit encore dans les ruines des châteaux qui s'égrènent le long du fleuve. La *Bible* concentre les batailles et son Dieu est souvent celui *des armées*, Le *Mahâbhârata* hindu scande les épisodes souvent sanglants d'une guerre intestine entre cousins Pandavas et Kauravas. Du *Coran*, on a extrapolé la lutte armée à partir de l'idée de *jihad*, effort, spirituel à l'origine, du croyant pour atteindre la perfection. Comme les textes sacrés, la littérature est pleine de bruit et de fureur et la guerre a dévoré bon nombre de ses représentants, Apollinaire, Péguy, Alain-Fournier, Brooke, Nizan, Saint Exupéry. Kipling passa des années à la recherche du corps de son fils John, soldat mort au champ d'honneur, et pour lequel il avait écrit le plus exaltant des poèmes d'un père à son fils, un hymne à l'accomplissement qui s'acheva à Loos en 1915 sous un déluge de feu. Et Kipling survécut avec l'écho de ces lignes écrites par John peu avant sa mort : « Si quelqu'un veut savoir pourquoi nous sommes morts, / Dites-leur : parce que nos pères ont menti. »

Il fallut des siècles pour que le soldat, au sens noble du terme, passe du statut de héros dans la lignée épique d'Achille, Lancelot, Roland, Bayard *sans peur et sans reproche* à celui de soldat perdu, *poilus* des tranchés sacrifiés, soldats du Vietnam, voire à celui de chiens de guerre et de bourreaux. Un idéal nouveau, cependant, est né récemment avec les forces d'interposition et l'idée d'ingérence humanitaire. Les preux ne sont pas toujours du côté où on les attendrait (Richard Cœur de Lion dans les chroniques et Henri V chez Shakespeare n'eurent que peu de scrupules à massacrer des prisonniers) et si la victoire donne finalement l'aura, la défaite transforme en tragédie non sans panache le destin du vaincu. Il faut recouper les sources pour comprendre l'histoire des conflits. Saladin envoya son propre médecin au chef des croisés souffrant, ses qualités guerrières n'ont d'équivalent que son respect de la parole donnée et sa magnanimité. Il faut lire en parallèle les récits des deux sièges de Jérusalem, l'un par Foucher de Chartres pour celui de Godefroy de Bouillon et l'autre par Ibn al-Athîr, pour celui de Saladin. Le premier tourne au bain de sang qui n'épargne même pas les coreligionnaires des chrétiens, le

second s'achève par une reddition sous conditions qui épargne les habitants non musulmans de la Ville Sainte. La justification des massacres est un des fondements de la propagande mais Dieu n'y reconnaît pas toujours les siens.

Pour Italo Calvino, le *chevalier* n'existe que par son armure et la rumeur de ses exploits... Si sa réputation disparaît, il s'évapore avec elle, ne laissant derrière lui qu'une armure blanche immaculée et vide. Pire encore, si la condition militaire joue sur la grandeur et le prestige des armes (voir les uniformes chamarrés de Murat), elle a aussi ses servitudes. Pour une guerre, il faut un ennemi, le lieutenant Drogo de Dino Buzzati attendra le sien en vain dans une garnison aux confins du monde (*Le Désert des Tartares*) et dans laquelle la routine militaire et la discipline l'auront frustré de sa véritable vie. Ne faut-il alors pas s'inventer l'ennemi qui permet à la machine de guerre de justifier son existence et sa pérennité.

Les guerres modernes qui ont marqué le XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> ont semblé rivaliser en horreur pour dépasser les précédentes : Leipzig, Saratoga, Sedan, Verdun, Dresde, Hiroshima... Litanie sans fin des batailles ou des hécatombes de civils qui jalonnent les conflits. Les fanfaronnades du *miles gloriosus* poltron de Plaute et celles de son avatar cornélien Matamore font sourire mais leur héroïsme théâtral n'est pas si loin des gesticulations d'un Duce ou d'un Führer avec toutes leurs conséquences. Kant cherchait déjà en 1795, dans son *Projet de paix perpétuelle* les moyens rationnels d'assurer une paix internationale durable. Assurer le triomphe du droit et non du fait. Henry Dunant, devant le carnage de Solferino en 1859, créa la Croix-Rouge. Du cauchemar de la Grande Guerre naquit l'espoir de la *Der des Ders*, de l'arbitrage dont Aristide Briand se fit l'apôtre (il revendiquait le titre de *commis-voyageur de la paix*) dans le cadre d'une SDN vite dépassée par la montée des périls ; La deuxième Guerre Mondiale généra l'ONU, sa charte et une ferme volonté de désarmer par le dialogue une escalade que l'arme atomique rendrait mortelle au genre humain et non plus seulement aux nations. Pour Hannah Arendt, cette nouvelle configuration faisait qu'aucun camp ne pouvait prétendre gagner, tout le monde étant virtuellement perdant dans l'équilibre de la terreur qu'avait engendré la constitution des arsenaux non conventionnels.

La fin de l'affrontement entre blocs de l'Est et de l'Ouest n'a pas signé la fin de la guerre. Protéiforme, celle renaît comme pour narguer ceux qui voulaient croire à la fin de l'Histoire. Elle se nourrit de la misère, de la corruption, du désespoir, du fanatisme nationaliste ou religieux, de la convoitise et bientôt sans doute des pénuries comme celle, programmée, de l'or noir ou bleu. Elle devient guérilla ou terrorisme. Englués dans leurs jeux d'intérêts, les États semblent souvent paralysés, impuissants ou complaisant même si, les opinions publiques informées en temps réel des atrocités commises en un point du monde, constituent une force de pression non négligeable. Il devient de plus en plus difficile de prétendre qu'on ne savait pas... ce qui se passait au Kosovo, au Tibet ou à Gaza. Rien de tel parfois que la publication de buts de guerre pour faire douter de leur bien fondé.

Le présent ouvrage propose aux élèves postulant au concours commun des IEP un ensemble d'articles abordant le thème de la guerre selon ses multiples aspects. On y trouvera ainsi des références aux théories, des exemples de conflits analysés, des approches historiques et philosophiques de la notion, des fiches sur les stratèges et les grands conflits de l'histoire mondiale, une anthologie de citations pour appuyer une réflexion personnelle. Les situations géostratégiques de plusieurs points névralgiques du globe seront également inventoriées. Chaque aspect donnera lieu à une illustration dans les domaines où la guerre se reflète et s'exprime :

cinéma, littérature et peinture, arts dont la réactivité ne s'est jamais démentie. « La guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires », prétendait Georges Clemenceau. C'est cependant le maréchal Foch qui eut la lucidité de comprendre que la paix établie par le Tigre, en 1919, par le traité de Versailles dont les clauses étaient léonines pour l'Allemagne, ne serait qu'un chiffon de papier, « tout au plus un armistice... pour vingt ans ».

Il semble que les enfants jouent assez spontanément à la guerre. D'ailleurs, le go et les échecs... d'Asie en Occident, jeux des rois et rois des jeux, ne sont autres choses que la transposition sur un damier du « conflit de grands intérêts » dont parlait Clausewitz pour définir la guerre. « La victoire revient à celui qui tient le dernier quart d'heure »... Disait-il dans une formule toujours d'actualité. Réfléchissons pour finir à la leçon que nous donne Ismail Kadaré dans *Le Général de l'armée morte* : un général italien et un aumônier ont pour mission de retrouver la sépulture de soldats tombés et enterrés en Albanie, le Pays des Aigles. Au cours de cet éprouvant périple, l'officier comprend qu'il est en charge d'une armée de fantômes arrachés momentanément à l'oubli, entre deux sépultures. Il faut aussi lire *Catch 22*, le roman de Joseph Heller (publié en 1961). La schizophrénie guette Yossarian, qui, pour éviter les combats doit faire la preuve de sa folie, démarche qui exige évidemment du héros qu'il ait toute sa tête ! Ubu pourrait bien finir Général...

# Méthodologie : la « méthode sans discours »

ÉRIC COBAST

## I. Rappel des principes et des règles

### A. Une épreuve sélective

La réalité de la « culture générale », c'est avant toute chose une épreuve de concours aux contours précis et qui tranche par conséquent sur la pratique « ludique » ou « mondaine » de ce qu'il faudrait plutôt nommer à l'usage de ces jeux de société des « connaissances générales ».

Le plus souvent, cette « composition de culture générale » est affectée d'un lourd coefficient qui rend évidemment l'épreuve redoutable. Il est pourtant aisé de s'y préparer avec efficacité. Il faut tout d'abord très exactement cerner le cadre de l'exercice et pour cela revenir aux textes précis qui réglementent le concours présenté. Pour ce qui concerne précisément l'Hexaconcours, l'épreuve dite de « Culture Gé. » se dérobe sous l'intitulé : « Questions contemporaines ». L'exercice demeure une dissertation destinée à cerner chez le candidat sa *capacité à analyser et à argumenter sur de grands thèmes et débats inscrits dans l'actualité des années récentes*. Le candidat aura recours à ce que le texte qui définit l'épreuve nomme *une palette de savoirs variés : économie, géographie, philosophie, actualité des sciences et des techniques*.

Cette définition de l'épreuve est assez large pour permettre toutes les formes d'argumentation et toutes les formulations de sujet. On distingue en effet :

- Le sujet simplement posé sous la forme d'une question.
- Le sujet « inerte », c'est-à-dire un seul mot ou un groupe de mots sans qu'un véritable problème soit pointé.
- Une citation à commenter.

Évidemment chacun de ces trois types de sujet appelle un traitement particulier ou du moins exige de considérer une approche spécifique pour débiter et engager la dissertation, même si dans tous les cas il s'agit toujours d'en venir à l'identification d'un problème. Mais si les énoncés varient, comme on peut le concevoir, en revanche chaque épreuve réclame du candidat une attention soignée du détail de la formulation.

Chaque mot compte et demande une analyse serrée, une définition très précise, parfois même une approche assez conceptuelle et cela d'autant plus que certains sujets appellent des références prélevées sur la philosophie et la sociologie politiques.

**Ces sujets sélectionnent donc d'abord sur une finesse de lecture et une connaissance très rigoureuse de la langue.**

Comment traiter « Le droit a-t-il réponse à tout ? » sans entendre, en même temps, le sens propre et un sens plus « figuré » aux connotations nettement péjoratives ? Détenir la réponse à toutes les questions et répondre de façon docte et péremptoire à n'importe quelle question portant sur n'importe quel sujet ?

Et du « pouvoir de la rue » qu'en dire, si l'on ne cerne pas ce que représente « la rue » dans laquelle « on descend » et qui par métonymie désigne aussi une certaine idée du Peuple héritée de l'histoire insurrectionnelle de Paris ?

Enfin, n'avoir de la notion de laïcité qu'une vague idée, oublieuse de l'étymologie « laos », abrège prématurément une participation sérieuse au concours.

De fait ce que réclame avant toute chose la dissertation de « culture générale », c'est sans doute comme toutes les autres épreuves de dissertation une pratique maîtrisée de la lecture : la lecture du texte du sujet bien sûr, mais aussi celle de tous les signes émis par l'histoire et les faits de société. Cela suppose donc l'expérience du doute : les signes ne disent pas toujours seulement ce qu'ils semblent dire. Savoir lire ce qui est manifeste ne relève que de l'exercice du déchiffrement, savoir lire ce qui aurait pu être écrit et demeure implicite demande une habitude, une formation.

Mais l'épreuve n'est pas de simple lecture, elle évalue aussi un art d'écrire, de « composer », c'est-à-dire d'organiser une réflexion à travers une langue qui n'est pas exactement semblable à la langue orale. **Le maniement de la syntaxe et l'articulation des idées dans un plan imposent une double contrainte dont on ne vient à bout sans une pratique régulière et ancienne. C'est par là assurément qu'opère une sélection qui ne dit pas son nom.** La culture générale des concours impose une sélection par la compétence linguistique et on se trompe souvent en croyant que ce sont les « connaissances » qui font la différence.

Elles sont nécessaires mais facilement accessibles et finalement assez limitées : Tout dépend de l'usage qui en est fait.

## B. DISSERTATION, MODE D'EMPLOI

### Première étape : les présupposés de l'énoncé et la construction du plan

C'est au fond l'essentiel de l'effort et manquer cette première étape est totalement discriminant.

Il faut ici, plus qu'ailleurs, procéder avec méthode : consacrer une heure à relever les « idées comme elles viennent », « jeter ses idées sur le papier » comme on l'entend souvent, c'est perdre son temps. Construire un plan cohérent à partir d'associations plus ou moins libres d'idées qui auraient un rapport plus ou moins vague avec le sujet relève en effet de l'exploit.

Il s'agit d'abord de définir au plus près tous les termes de l'énoncé, puis de dégager à partir de cet effort de définition un problème, une question, une difficulté que cette lecture attentive a su révéler. Il n'est pas un dialogue de Platon qui ne débute ainsi par ce souci de cerner au mieux ce dont on va parler. C'est le simple bon sens : il importe pour s'entendre de commencer par s'accorder sur le sens des mots, pour découvrir ensuite rapidement que cet accord est en lui-même véritablement problématique.

À partir de cette analyse préalable des présupposés du sujet, ce que l'on pourrait appeler « ses enjeux », il est possible de bâtir un plan que les concours administratifs attendent en deux parties et qui s'articule toujours selon le même schéma :

- Une première partie dans laquelle on trouve d'abord un « état des lieux », un descriptif historique ou sociologique qui situe le sujet et en souligne de fait l'opportunité. Au fond, il s'agit de valider l'énoncé. Il est nécessaire ensuite, dans un second temps, de faire saillir à partir de cette approche descriptive un problème, une contradiction, un état de crise, un dysfonctionnement ou une ambiguïté. Ce sera ce que certains nomment avec emphase « la problématique », formulée ainsi en fin de première partie.
- La seconde partie vise d'une part à analyser les causes de ce problème et d'autre part à en évaluer les effets, voire, si elles sont envisageables, les conséquences. Ou bien encore commencer par ces conséquences et suggérer sinon des remèdes du moins des corrections possibles. Ou enfin réduire la contradiction, montrer que sous certaines dispositions elle disparaît et permet de se projeter dans une évolution prévisible.

En tout état de cause, la qualité de la « problématique » reste modeste. Il ne s'agit pas d'une dissertation de philosophie et la « teneur conceptuelle » est faible. Néanmoins cet aspect de la dissertation ne doit pas être négligé sous peine de verser dans la description inerte d'une évolution ou d'un état de fait ou pis dans le catalogue des maux et des médications, ce qui ne présente guère d'intérêt pour la réflexion.

## UNE COPIE

### Sujet : La guerre est-elle « différente » ?

#### INTRODUCTION

Tenue en échec par les talibans, l'Union Soviétique n'eût rien à envier aux États-Unis défaits au Vietnam, au Cambodge, incertains en Afghanistan ou même franchement déroutés en Somalie. Les plus grandes armées du monde contemporain ne sont pas préparées à ces menaces « asymétriques », leurs réactions sont inappropriées comme le fut par exemple la seconde guerre du golfe, pauvre tentative pour ramener l'inconnu à du connu, l'impensable à du conventionnel.

La guerre aurait-elle donc changé de nature ?

A-t-elle subi une « transformation », comme l'affirme l'historien militaire Martin van Creveld ? Pour le célèbre « polémologue » israélien en effet, les théories de Clausewitz sont obsolètes, il faut faire désormais face à une autre conception de la guerre qui n'est donc plus *la continuation de la politique par d'autres moyens*. Creveld constate ainsi que la plupart des guerres qui se sont déroulées depuis 1945 furent des conflits de faible intensité – low-intensity conflicts (LIC)- que de puissants États ont fini par perdre, faute d'une armée adaptée à ce type d'affrontements. Il y aurait urgence à repenser entraînement et armement des grandes puissances militaires d'aujourd'hui.

De fait, si l'on évoque encore la notion de guerre « conventionnelle », c'est bien qu'il y a des conventions et qu'elles se perdent. Dans le même temps, les conceptions stratégiques changent et avec elles la représentation du combat : de l'épouvantable boucherie du Débarquement de Normandie à l'option O.K., *zero killed*, l'évolution est indéniable. En un mot, la guerre ne disparaît pas, en dépit d'un pacifisme « officiel » et d'une condamnation générale, elle est, plus ou moins

bien, maintenue à distance des espaces de prospérité économique aux régulations fixées à l'échelle du Monde, elle change avec les sociétés, éternelle fissure archaïque sur la façade de l'édifice de la modernité.

Est-ce à dire qu'en faire, comme naguère, le moteur de l'Histoire ne suffit plus et qu'il faut désormais l'inscrire au plus intime de la nature humaine ?

L'identifier comme une réalité anthropologique, c'est au fond donner raison à Hobbes qui voyait en elle la caractéristique de l'Etat de Nature : livrés à eux-mêmes, les hommes s'engagent dans une sanglante et infinie « guerre de chacun contre tous ». Certes le mot n'est employé que de façon approximative, par métaphore en quelque sorte, mais l'idée demeure, celle d'une spontanéité belliqueuse, d'une violence particulière tournée contre cet Autre particulier, le « trop semblable » avec lequel chacun de nous entre en concurrence.

## PREMIÈRE PARTIE

### Première sous-partie

Tout n'est pas guerre et ce dernier terme fait trop fréquemment l'objet d'abus de langage.

Le dictionnaire d'Émile Littré identifie clairement la guerre comme *La voie des armes employée de peuple à peuple, de Prince à Prince, pour vider un différend.*

Dès les premiers temps de l'Histoire de l'Occident les Grecs ont distingué la Guerre de la Discorde, la première oppose le même à l'autre, la seconde, le même au même. La première est « bonne », recherchée pour l'occasion qu'elle offre de montrer son « excellence », son « aristeia », sa valeur, la seconde est abhorrée en ce qu'elle est destructrice, fratricide, suicidaire.

Le Platon des *Lois* ne s'embarrasse pas de nuances :

*Mais quoi ! Lorsqu'il s'agit de policer un Etat, le législateur parviendra-t-il plus sûrement à son but en rapportant toutes ses lois aux guerres du dehors, plutôt qu'à cette guerre intestine, appelée sédition, qui se forme de temps en temps dans le sein d'un Etat, et que tout bon citoyen souhaiterait ne voir jamais naître dans sa patrie, ou de voir étouffer aussitôt après sa naissance.*

On l'aura compris, la guerre, phénomène exceptionnel, événement collectif encadré par le droit, ne devrait être qu'une parenthèse dans la vie des hommes : si elle est utile aux nations pour qu'elles se forment une identité, elle vise toujours la Paix.

Après la guerre, le Pacte, l'Alliance. Arendt dans cette perspective évoque ainsi la politique des romains :

*C'est avec ces alliés de Rome, les socii qui étaient presque tous d'anciens ennemis vaincus, que prit naissance la societas romaine... Ce à quoi les romains eux-mêmes aspiraient, ce n'était pas tant à cet imperium romanum qu'à cette societas romana, un système d'alliances établi par Rome et extensible à l'infini. Rien ne devait arriver dans une guerre qui rendait la paix impossible par la suite (Qu'est-ce que la politique ?).*

Dès lors une guerre qui s'éternise ou qu'on ne déclare pas ne saurait recevoir le nom de « guerre ». Il y a abus de langage, comme par exemple dans le cas de « la Guerre froide », formule forgée par Bernard Baruch en 1947 et popularisée par le journaliste Walter Lippmann. L'embarras suscité par l'expression est perceptible à travers le foisonnement de formulations de substitution : « guerre limitée », « paix belliqueuse », « paix impossible, guerre improbable ».

De la même manière, il ne peut y avoir de guerre « d'anéantissement ». La recherche de la destruction totale de la culture d'un groupe aux fins d'éradiquer son identité relève, selon les termes de Georges Condominas, de l'ethnocide et non de la guerre.

## Deuxième sous-partie

Mais si toutes les formes de violence collective ne sont pas des guerres, il est toutefois indéniable que la guerre se perpétue en changeant de formes.

De fait, par le passé, la guerre a fréquemment évolué. D'une activité réservée à des « spécialistes » entraînés et rémunérés – la plupart des guerres du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> sont en effet des guerres de mercenaires – elle est devenue une guerre de « conscrits » en 1792 lorsque la Convention décrète la « levée en masse », pour devenir, selon le mot de Clausewitz « la guerre absolue », « la guerre totale », celle que préfigure la nation en armes de Napoléon que le général prussien déteste autant qu'il l'admire. Aujourd'hui que devient la guerre ?

La forme ancienne, régie à la fois par le jus ad bellum et le jus in bello, perdure : on le voit notamment avec la seconde guerre d'Irak au cours de laquelle les États-Unis vont rechercher un motif de guerre « juste » (pour qu'une guerre soit juste, il faut depuis Saint-Augustin et saint Thomas qu'elle soit toujours défensive, d'où la nécessité de donner du crédit à l'existence « d'armes de destruction massive » sur le sol irakien) mais d'un autre côté où la justice militaire américaine n'hésitera pas à sanctionner ces soldats de la prison d'Abbu Graib à Bagdad qui n'auront pas respecté les droits des prisonniers de guerre, fixés depuis plus d'un siècle par les différents accords internationaux.

Mais à côté de cette façon « traditionnelle » de faire la guerre, de plus en plus soumise toutefois au jugement de l'opinion publique – surtout évidemment dans les démocraties –, on peut observer une double évolution.

D'une part, celle qui impose aux armées – du simple fait de la poussée des valeurs humanistes – une « guerre propre » qui épargne les vies humaines pour ne viser que la destruction des biens, des centres de communication et d'approvisionnement aux fins de paralyser l'activité de l'adversaire (le modèle du genre demeurant la Guerre de Serbie). D'autre part la guerre contre le terrorisme qui est tout autant un combat d'images et de propagande qu'une lutte armée. Comment combattre un adversaire qui ne respecte aucune des conventions ? Qui ne formule pas de « déclaration » ? Qui n'impose pas d'ultimatum ? Et qui frappe aveuglément des cibles surtout civiles et symboliques ? Lorsque ce terrorisme s'inscrit en outre dans ce que depuis 1996 on appelle avec Samuel Huntington le « choc des civilisations », on comprend qu'il prolonge un conflit et des pratiques multiséculaires.

## DEUXIÈME PARTIE

### Première sous-partie

La Guerre pourtant devrait régresser sous l'action de plus en plus efficace dans l'opinion de ce que l'on pourrait appeler le « pacifisme ». Le mot apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en français mais le débat sur la Guerre et la Paix est évidemment bien antérieur. Il est d'emblée attaché aux valeurs humanistes que défend par exemple Erasme au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'illustre Rabelais dans son *Gargantua*. On parle alors d'Irénisme, du mot grec signifiant la Paix. Mais c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que la doctrine prend vraiment corps.

Dans un texte rédigé en forme de pastiche, *Projet de Paix Perpétuelle*, le philosophe allemand Emmanuel Kant rappelle que jusqu'alors aucun Traité de Paix digne de ce nom n'a jamais été conclu. La Paix semble particulièrement problématique et se ramène le plus souvent à n'être qu'un *simple armistice* :

*Un pareil traité ne serait en effet qu'un simple armistice, une suspension d'armes, et non la paix qui signifie la fin de toutes les hostilités, et à laquelle on ne peut ajouter l'épithète perpétuelle sans commettre par là même un pléonasme suspect.*

Projet de Paix perpétuelle (Zum ewigen Frieden, 1795).

Le mot lui-même est de par son étymologie intéressant. Soit il dérive du latin *pangere, fixer*, ce qui suppose une instabilité initiale, un chaos que la Paix devrait transformer en harmonie. Partant, elle serait seconde et artificielle. Soit, il s'agit d'une interjection grecque qui signifierait « Silence ! », ce qui présupposerait un brouhaha initial.

Bref la Paix n'est pas donnée.

L'intérêt de l'approche kantienne réside dans l'idée que la question doit être posée moins au politique qu'au juriste. La Paix et la Guerre relèvent bien du Droit.

C'est d'abord le Droit constitutionnel qui est sollicité. La Paix ne saurait être que l'affaire des Républiques :

*Lorsque la question de savoir si la guerre aura lieu ou non ne peut être décidée que par le suffrage des citoyens, il n'y a rien de plus naturel qu'ayant à décréter contre eux-mêmes toutes les calamités de la guerre, ils hésitent beaucoup à s'engager dans un jeu si périlleux...*

Sur le plan du Droit entre les Nations, ce qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on appelle le Droit des Gens, Kant imagine une Fédération d'Etats Libres représentés par ce qu'il désigne de l'expression Sénat des Nations, c'est l'ébauche d'une institution internationale nécessaire pour réguler les relations internationales que l'esprit de commerce seul ne parvient pas à pacifier, même s'il y contribue, ruse de la Nature pour pousser les peuples à l'harmonie :

*Si la Nature sépare sagement les peuples que chaque Etat voudrait agglomérer, soit par ruse, soit par force, et cela d'après les principes mêmes du droit des gens, en revanche elle se sert de l'intérêt réciproque des différents peuples pour opérer entre eux une union que l'idée seule du droit cosmopolitique n'aurait pas suffisamment garantie de la violence et des guerres. Je parle de l'esprit de commerce qui s'empare tôt ou tard de chaque peuple et qui est incompatible avec la guerre.*

Dans *De l'Esprit des lois*, Montesquieu avait déjà, cinquante ans plus tôt, vanté les mérites d'un commerce aux vertus pacificatrices. Les échanges commandés par l'intérêt conduisent les hommes, malgré eux, à mieux se connaître mais surtout ils les installent dans une interdépendance telle que les destructions provoquées par la guerre chez les uns pourraient également nuire à tous les autres. C'est l'idée au cœur du système libéral que les échanges conduisent inévitablement à une solidarité de fait, voire à l'abolition des territoires et partant suppriment les causes de conflits.

Le dispositif est coiffé par l'hypothèse d'un Droit d'un type nouveau, expression de l'Unité du genre humain vers quoi, selon Kant, pousse la Nature. Le philosophe lui donne le nom de Droit cosmopolitique et dans un premier temps en réduit l'application à un droit d'hospitalité universelle. De fait, son contenu est pour l'heure difficile à imaginer puisqu'il suppose une unité politique et juridique de l'ensemble des Nations. Aujourd'hui, on en devine la lente réalisation à travers, par exemple, la création du Tribunal Pénal International et d'une évolution générale du Droit en matière de crimes imprescriptibles qui permet ainsi à un juge espagnol, sur plainte de réfugiés, d'appréhender un ancien dictateur chilien venu recevoir des soins à Londres.

Le mot « pacifisme » a, au fond, le suffixe propre aux conceptions abstraites ; et ses premiers tenants sont en effet des doctrinaires. Ils proclament que les conflits armés doivent partout céder la place à l'arbitrage international. Mais leurs protestations de « non-violence » ne sont pas moins aveugles que la violence elle-même : en accolant une négation à l'absurdité de la force brute, on n'en fait pas surgir une plénitude de vie raisonnable. Ainsi les pacifistes ne brassent que du vide et sont souvent traités de rêveurs. Mais, malgré cet emploi, finalement péjoratif, qui a longtemps prévalu et dure encore, le mot a pris une autre acception, plus favorable : personne, ou presque, ne dénigre aujourd'hui le pacifisme comme *volonté de paix*.

## Deuxième sous-partie

C'est après le choc ressenti par la Première Guerre mondiale que le pacifisme a véritablement pris son essor. Il fallait mettre la guerre hors la loi car aussi longtemps que la guerre demeurerait respectable et jouirait d'une place reconnue dans le domaine des relations internationales, la racine du mal subsisterait. La solution consistait, en partie, à évincer la guerre de sa position privilégiée en lui déniait tout statut juridique et en mettant au ban de l'humanité tout État qui se livrerait à des hostilités contre un autre État.

Deux hommes d'État surtout se firent les champions de la renonciation à la guerre par traité : Aristide Briand, ministre français des Affaires étrangères et Frank B. Kellogg, secrétaire d'État américain. Le projet de traité multilatéral proposé par les États-Unis le 23 juin 1928 fut rapidement accepté par quatorze autres gouvernements, signé à Paris le 27 août 1928, et ratifié ensuite par soixante-trois États. On le désigne d'ordinaire comme pacte de Paris ou pacte Briand-Kellogg.

Ainsi, selon l'article premier, *les Hautes Parties Contractantes déclarent solennellement, au nom de leurs peuples respectifs, qu'elles condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles.*

Bien que ces déclarations aient suscité à l'époque de grandes espérances pour le maintien de la paix, elles n'eurent pas d'effet préventif décelable sur les agressions qui se produisent peu après en Mandchourie en 1931, puis en Chine proprement dite, ni non plus sur l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie, les interventions allemandes et italiennes en Espagne, ou celles qui aboutirent finalement à la Seconde Guerre mondiale. Le pacte Briand-Kellogg et les autres accords qui visaient à bannir la guerre eurent néanmoins d'importants effets juridiques. Ces accords, maintenant incorporés à la charte des Nations unies, ont mis hors la loi la guerre au sens juridique de situation où les États en conflit ont un droit égal à employer la force armée pour régler leur différend.

## CONCLUSION

La guerre n'est pas la violence. Elle est la violence encadrée mais aussi réglementée, limitée.

Elle suppose un contrat qui en marque le début : c'est la déclaration réciproque de guerre et un autre qui en marque la fin : l'armistice et ses conditions.

Si une telle institution n'était pas apparue un jour, jamais la civilisation n'aurait pu se développer. La violence aurait été constante et omniprésente.

*Quand tous se battent contre tous, écrit Michel Serres, il n'y a pas état de guerre, mais violence, crise pure et déchaînée, sans arrêt possible, et menace d'extinction de la population qui s'y adonne. En fait et par le droit, la guerre nous protège contre la reproduction indéfinie de la violence... Michel Serres rappelle que si on ne parle pas des cultures qui ont été victimes de cette reproduction de la violence, c'est parce qu'ayant été ainsi détruites, ces cultures n'ont pas accédé à l'histoire, à la mémoire.*

Il faut cependant préciser qu'aux plus belles heures de la civilisation, la guerre ne touchait pas les populations civiles et était réglementée au point de rendre possible des trêves, comme celles qui marquaient les Jeux Olympiques en Grèce.

Les guerres d'aujourd'hui étant ce qu'elles sont, la définition classique de la guerre ne s'applique à elles qu'en partie. La chose est incontestable ; il faut cependant y voir non pas une raison supplémentaire de faire fi des règles du jeu, mais au contraire une obligation accrue de respecter les quelques-unes qui subsistent.

## Deuxième étape : rédaction de l'introduction et de la conclusion

Une fois le plan fixé, c'est-à-dire une fois les quatre articulations que réclame un plan binaire déterminé, il faut composer et rédiger l'introduction dont la fonction est évidemment très stratégique. En effet l'introduction, à laquelle les jurys accordent à présent une importance grandissante, n'est pas un simple passage obligé visant à formuler le sujet, à en expliciter les termes principaux pour finir par annoncer un plan plus ou moins habilement. C'est une sorte de « contrat de lecture », soumis à l'examineur, ou pour le dire de manière plus lyrique, c'est une véritable « ouverture » où tous les thèmes à venir sont déjà joués, de sorte que tous les préjugés, si possible favorables, sont alors formés dans l'esprit d'un lecteur qui sait tout à fait à quoi s'en tenir.

Pour être encore plus net, il n'est pas excessif de faire de la dissertation une amplification de son introduction. Dès lors, il paraît clair qu'il faut donner à cette première unité du devoir la dimension et l'attention qu'elle demande. Y consacrer une page et donc une bonne demie heure à cette rédaction ne semble pas démesuré.

Que lira-t-on dans cette introduction ?

Tout d'abord, **une mise en perspective de l'énoncé** par le biais d'un détail qui accroche en ouverture l'attention du lecteur. On évitera ainsi les généralités initiales souvent ennuyeuses et décevantes qui laissent croire que la copie n'est qu'un tissu de lieux communs. Ce sera un fait, un chiffre, une référence culturelle mais, dans tous les cas, cette « microlecture » d'un détail va conduire à la formulation de l'énoncé.

Ensuite, il s'agira de **saisir l'implicite du sujet** par un travail sur les termes de l'énoncé mais également sur ses présupposés.

Enfin, **l'annonce du plan doit être à la fois très claire, très précise et formellement maîtrisée** : on préférera se dispenser des transitions du type « Dans un premier temps on tentera de... », « Dans un deuxième temps on se penchera sur... » où la lourdeur d'un didactisme naïf le dispute à la niaiserie.

### Un exemple d'introduction rédigée à partir du sujet : « La société de consommation »

À partir de 1950, le revenu réel des Français progresse à un rythme supérieur à 10 %, égalant alors ce qu'il était à la fin des années 1920. Cette fois, la tendance sera durable et le niveau de vie va croître de façon spectaculaire. Or c'est précisément à cette époque que l'expression de « société de consommation » apparaît et dont Jean-Marie Domenach s'attribue la paternité, dans la revue *Esprit*, en novembre 1957.

Mais qu'est-ce que « consommer », précisément ? La chose n'est pas nouvelle. Ne consommait-on pas avant les « trente glorieuses » ? Était-ce alors si secondaire qu'on ne s'en apercevait même pas, qu'il n'était pas nécessaire de le dire, qu'il eût été unimaginable d'envisager une société vouée à l'acte de « consommer », société qui eût semblé alors si réduite, si pauvre ? À l'origine, le terme « consommer » renvoie à l'achèvement. On consomme un ouvrage quand on l'a achevé, on consomme charnellement le mariage... Bref, il désigne étymologiquement un aboutissement, une fin qu'il s'agit d'atteindre, un accomplissement : voilà pourquoi le verbe est bien souvent associé au bonheur. Par la suite, on lui attribue le sens qui lui est donné aujourd'hui. Les écrits de